

Ce communiqué ne constitue pas une offre d'achat ni une quelconque forme de démarchage aux Etats-Unis d'Amérique ou dans tout autre pays et n'est pas destiné à être diffusé dans d'autres pays que la France

COMMUNIQUE DE PRESSE DU 30 AVRIL 2024

OFFRE PUBLIQUE DE RETRAIT SUIVIE D'UN RETRAIT OBLIGATOIRE VISANT LES ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ



INITIÉE PAR

ITEMAN SAS

AGISSANT DE CONCERT AVEC : CDML, M. DIDIER CHARPENTIER, MME MICHELE CHARPENTIER, MME FLORENCE CHARPENTIER, SF2I – SOCIÉTÉ FINANCIÈRE D'INVESTISSEMENT POUR L'INNOVATION, MME ISABELLE PEDRENO, M. FRANÇOIS LEGROS, M. JAMES LYSINGER,

PRÉSENTÉE PAR



ÉTABLISSEMENT PRÉSENTATEUR



CONSEIL

COMMUNIQUE DE PRESSE DU 30 AVRIL 2024

MISE A DISPOSITION DE LA NOTE D'INFORMATION
ET DU DOCUMENT « AUTRES INFORMATIONS » RELATIF AUX CARACTÉRISTIQUES,
NOTAMMENT JURIDIQUES, FINANCIÈRES ET COMPTABLES ÉTABLIS PAR LA SOCIÉTÉ
ITEMAN SAS

Prix de l'offre :

4,00 euros par action ITESOFT

Durée de l'offre :

10 jours de négociation

Le calendrier de l'offre sera déterminé par l'Autorité des marchés financiers (l'« AMF »)
conformément à son règlement général

Ce communiqué ne constitue pas une offre d'achat ni une quelconque forme de démarchage aux Etats-Unis d'Amérique ou dans tout autre pays et n'est pas destiné à être diffusé dans d'autres pays que la France



Le présent communiqué est établi par la société ITEMAN et est diffusé en application des dispositions des articles 231-27 1° et 2° et 231-28 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers (« **RGAMF** »).

AVIS IMPORTANT

A l'issue de l'offre publique de retrait faisant l'objet de la Note d'Information, la procédure de retrait obligatoire prévue à l'article L. 433- 4, II du Code monétaire et financier sera mise en œuvre, les conditions dudit retrait étant d'ores et déjà réunies, et les actions ITESOFT qui n'auront pas été apportées à l'offre publique de retrait seront transférées à ITEMAN, moyennant une indemnisation égale au prix de l'offre publique de retrait.

En application de l'article L. 621-8 du Code monétaire et financier et de l'article 231-23 du RGAMF, l'AMF a apposé le visa n°24-128 en date du 30 avril 2024 sur la note d'information établie par la société ITEMAN et relative à l'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire initiée par la société ITEMAN, de concert avec d'autres actionnaires, sur les actions de la société ITESOFT (l'« **Offre** »).

Conformément aux dispositions de l'article 231-28 du RGAMF, les informations relatives aux caractéristiques notamment juridiques, financières et comptables de la société ITEMAN ont été déposées auprès de l'AMF le 30 avril 2024 et mises à disposition du public ce jour.

La note d'information ainsi que le document « Autres informations » relatif aux caractéristiques notamment juridiques, financières et comptables de ITEMAN sont disponibles sur les sites internet de la société ITESOFT (www.itesoft.com) et de l'AMF (www.amf-france.org) et peuvent être obtenus sans frais auprès de ITESOFT (Parc d'Andron, Le Séquoia, 30470 AIMARGUES), de ITEMAN (Parc d'Andron – Le Séquoia - 30470 Aimargues) et de BANQUE DELUBAC & CIE (10 rue Roquépine, 75008 Paris).

Préalablement à l'ouverture de l'Offre, l'AMF et Euronext publieront respectivement un avis d'ouverture et de calendrier et un avis annonçant les modalités et le calendrier de l'Offre.

CONTACTS

ACTIFIN

Alexandre COMMEROT - Relations investisseurs

Isabelle DRAY - Relations presse

Tél. : 01 56 88 11 18

Mail : idray@actifin.fr